



ANNEXES 2019 SLALOM

SOMMAIRE

Annexe 1 : Inscriptions aux compétitions	5
1.1. Modalités.....	5
1.2. Les pénalités pour inscriptions tardives	5
1.3. Droits d'inscriptions pour les compétitions de slalom	5
1.4. Modalité de paiement.....	6
1.5. Synthèse	6
Annexe 2 : Le classement national numérique perpétuel individuel	7
2.1. Principe du classement national numérique perpétuel individuel	7
2.2. Validation d'une course	7
2.3. Liste des embarcations du classement national.....	7
2.4. Mode de classement	7
2.5. Mode de calcul des points	8
2.5.1. Temps scratch inter catégories	8
2.5.2. Temps de course entre 85" et 105"	9
2.5.3. Coefficient correcteur	10
2.5.4. Points après application du coefficient correcteur	10
2.5.5. Coefficient inter catégories	10
2.5.6. Moins de dix bateaux dans les points, pour calculer le temps de base.....	10
2.6. Bonus et malus sur les compétitions de l'animation	11
2.6.1. Malus de division	11
2.6.2. Malus de phase	12
Annexe 3 : Demandes de dérogations	13
Annexe 4 : Les pénalités pour non fourniture de juge	13
Annexe 5 : Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations nationales	13
Annexe 6 : Conditions d'accès à la coupe de France N3.....	13
6.1. Conditions générales d'accès à la N3 :	13
6.2. Conditions générales d'accès des minimes 2 à la coupe de France N3 :	13
6.3. Limitation du nombre de participations aux manches de la coupe de France N3 :	14
6.4. Conditions générales d'accès des minimes 2 aux ½ finales et à la finale N3 :	14
6.5. Quotas de progression sur les 1/2 finales N3 :	14
6.6. Mode de calcul des points pour le classement de la coupe de France Nationale 3 :	14
6.7. Quotas d'accès à la finale N3 :	15
6.8. Quotas de progression sur la finale N3 et montées N2 (hors play-offs) :	15
Annexe 7 : Conditions d'accès à l'animation N2.....	16
7.3. Mode de calcul des points pour le classement de la coupe de France Nationale 2 :	16
7.4. Quotas de progression sur la finale N2 et accès direct en N1 :	16
7.5. Quotas d'accès et de montée descente sur le play-off N3/N2:.....	17
Annexe 8 : Conditions d'accès à l'animation N1.....	18
8.1. Dates de mise en liste :	18
8.2. Quotas N1 :	18
8.3. La finale N1	19
8.4. Quotas d'accès et de montée descente sur le play-off N1/N2:	19
Annexe 9 : Le KAYAK XTREM.....	20
9.1. Définition	20
9.2. Déroulement d'une course de kayak Xtrem	20
9.3. Le matériel	21
9.5. La coupe de France de kayak Xtrem	22
9.5.1. Les manches de la coupe de France Xtrem	22
9.5.2. La Finale Kayak Xtrem	23
9.7. Les règles de sécurité	23

9.8. Droits d'inscription sur les courses de kayak Xtrem :	23
Annexe 10 : Les titres de champion de France.....	24
9.1. Titres de Champion de France individuel, élite et équipes de club :	24
9.2. Titre de Champion de France Master:.....	24
9.3. Titre de Champion de France des clubs :	25
Annexe 11 : Le Championnat de France individuel	25
10.1. Date de publication de la liste des sélectionnés aux championnats de France :	25
10.2. Quotas d'accès au championnat de France Cadets	25
10.3. Quotas d'accès au championnat de France Juniors.....	25
10.4. Quotas d'accès au championnat de France Seniors C2.....	26
10.5. Les quotas d'accès en 1/2 finale et finale des championnats de France individuel :.....	26
10.5.1. Epreuves cadets.....	26
10.5.2.	27
Epreuves Juniors	27
10.5.2.	27
Epreuves Seniors.....	27
Annexe 12 : Le championnat de France Master	28
11.1. Nombre de points minimum et date	28
11.2. Quotas de places pour la demi-finale et finale :	28
Annexe 13 : Le Championnat de France élite.....	28
Annexe 14 : Le Championnat de France Kayak XTREM.....	28
14.1. Les quotas d'accès au Championnat de France Kayak XTREM :	28
14.2. Le format sur le championnat de France XTREM :	28
Annexe 15 : Classement national des clubs.....	32
15.1. Liste des épreuves prises en compte dans le classement national des clubs :	32
15.2. Modalités d'attribution des points :	32
15.3. Classement des clubs en division :	33
Annexe 16 : Championnat de France des Clubs	33
16.1. Date de parution de la liste des clubs participants.....	33
16.2. Méthode d'attribution des points.....	34
Annexe 17 : Prise en compte du Championnat de France Universitaire	35
.....	
Annexe 18 : Prise en compte des ailerons dans le règlement national	35
français	35

Annexe 1 : Inscriptions aux compétitions

En référence à l'article RG 52

1.1. Modalités

L'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne.

Les inscriptions sont closes le lundi précédent à 23h avant le début de la compétition. Pour les courses se déroulant en semaine ou faisant partie du programme des Championnats de France, (Championnats de France cadets/juniors, Masters, Equipe, Finale N1, Championnat de France Kayak XTREM ...), une date particulière pourra être arrêtée pour les inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.

L'envoi du ou des fichiers de course(s) pour validation et gestion des classements s'effectue dans un délai maximum de 48 heures après leur déroulement.

1.2. Les pénalités pour inscriptions tardives

En cas d'inscription tardive une pénalité de 50€ sera appliquée par embarcation ou équipe concernée.

1.3. Droits d'inscriptions pour les compétitions de slalom

Sur les compétitions régionales les droits d'inscription sont laissés à l'appréciation des organisateurs et ou comités départementaux et ou régionaux.

Cas des bassins avec pompage hydroélectrique :

Sur les compétitions où le pompage hydroélectrique est nécessaire, un surcoût pourra être demandé. Celui-ci dépendra du coût réel du pompage, (taux horaire), avec un maximum de 5€ par bateau.

Sur les compétitions N2 et N3, les droits d'inscription seront de 13€ pour la compétition par embarcation inscrite.

Sur les compétitions N1 les droits d'inscription seront de 38€ pour l'ensemble des courses par embarcation inscrite et de 13€ pour les embarcations supplémentaires des compétiteurs qui doublent ou qui triplent dans une autre épreuve.

Sur les championnats de France élite, compte tenu des prestations fournies, du fait qu'il y ait deux week-ends de courses, les droits d'inscription seront de 50€ par embarcation inscrite, et 13€ pour les embarcations supplémentaires des compétiteurs qui doublent dans une autre épreuve. Toute embarcation supplémentaire étrangère sera facturée au tarif international.

Sur les championnats de France individuels, les droits d'inscription seront de 13€ par embarcation inscrite.

Sur les championnats de France masters, les droits d'inscription seront de 13€ par embarcation inscrite.

Sur les championnats de France par équipe, les droits d'inscription seront de 20€ par équipe inscrite.

Sur les championnats de France des clubs, les droits d'inscription seront de 270€ par club.

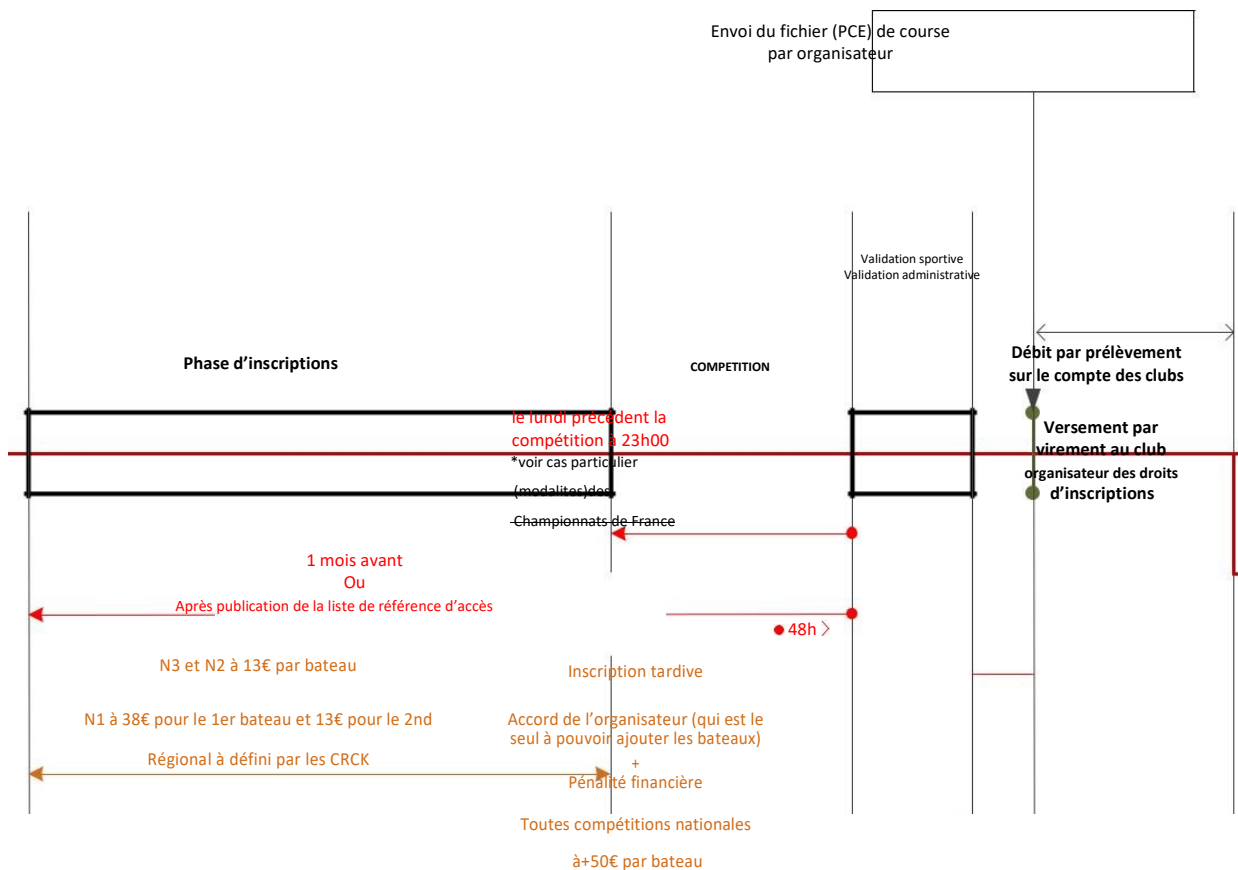
Pour la gestion des classements nationaux et coupes de France, ainsi que le traitement informatique des bases de données..., une somme X par an sera débloquée pour le prestataire en informatique qui en aura la charge :

le budget sera prélevé sur toutes les compétitions de niveau national, (y compris les championnats de France) à hauteur de 1€ par embarcation prenant le départ, (approximativement 8000€ par an), et en attente de la faisabilité de ce prélèvement par la CNA, la Fédération s'engage à reverser cette somme sur un budget alloué équivalent.

1.4. Modalité de paiement

Les droits d'inscriptions, les pénalités pour inscriptions tardives et les pénalités pour non fourniture de juge seront prélevés automatiquement sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral. Toutes les pénalités sont cumulables.

1.5. Synthèse



Annexe 2 : Le classement national numérique perpétuel individuel

En référence aux articles RP 107, RP 108, RP 109

2.1. Principe du classement national numérique perpétuel individuel

L'animation nationale fonctionne en s'appuyant sur un classement national unique prenant en compte les résultats des courses régionales et nationales validées par la Commission Nationale d'Activité.

2.2. Validation d'une course

La validation d'une course (régionale ou nationale) est une procédure de contrôle des différents points du règlement, réalisée par la Commission Nationale d'Activité Slalom. La validation du ou des fichiers de course(s) s'effectue par la commission après l'envoi de l'organisateur.

2.3. Liste des embarcations du classement national

K1H	Kayak monoplace homme
K1D	Kayak monoplace dame
C1H	Canoë monoplace homme
C1D	Canoë monoplace dame
C2H	Canoë biplace homme
C2D	Canoë biplace dame
C2M	Canoë biplace mixte

2.4. Mode de classement

Le classement prend en compte les points des courses des douze derniers mois et s'établit de la façon suivante, en classant les compétiteurs dans l'ordre croissant des valeurs :

- En 1^{ères} les embarcations ayant au moins quatre courses, dont au moins trois courses nationales. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats avec au moins 3 résultats nationaux.
- En 2^{ème} les embarcations ayant au moins quatre courses, mais avec deux courses nationales. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont les 2 résultats nationaux.
- En 3^{ème} les embarcations ayant au moins quatre courses, mais avec une seule course nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont le résultat national.
- En 4^{ème} les embarcations ayant au moins quatre courses, mais sans course nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats.

Puis les embarcations ayant dans l'ordre 3, puis 2, puis 1 course(s) qu'elle(s) soit régionale(s) ou nationale(s). La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 3, 2, ou 1 résultat(s).

2.5. Mode de calcul des points

2.5.1. Temps scratch inter catégories

Sur chaque phase de course, on calcule tout d'abord pour chaque compétiteur un temps scratch inter catégorie en appliquant les coefficients inter catégorie (CI) :

Le calcul de temps scratch, dans un souci de rendre le classement national plus juste, pourra être abandonné à la suite des compétitions estivales, (Finale N1, championnats de France) pour tester un nouveau mode de calcul, épreuve par épreuve. Sachant que dans une épreuve le nombre de bateaux au départ pourrait-être insuffisant pour le calcul de points, un groupement par embarcation pourra être réalisé, en priorisant le genre puis le type de bateau. Exemple : K1D/H ensembles si pas assez de K1D, ou C1/C2 ensembles si pas assez de canoës. Dans ce cas, le calcul d'un temps scratch est réalisé pour ces regroupements dans le respect des coefficients inter catégories, en prenant en compte le rapport entre deux embarcations.

Exemple 1 : C1D/C2H le nouveau coefficient inter catégories C2H par rapport au C1D serait de : $1.2/1.1=1.09$.

Exemple 2 : C2 : le nouveau coefficient C2H /C2M serait de : $1.2/1.1=1.09$ et C2H/C2D serait de : $1.3/1.1=1.18$

TS = TR × CI

TR temps réalisé

TS temps scratch inter catégories

CI coefficient inter catégories

Ensuite on calcule le nombre de points N obtenu par chaque participant selon la formule :

$$N = \frac{1000 \times (TS - TB)}{TB}$$

TB temps de base

TS temps scratch inter catégories

Pour obtenir le temps de base TB de la course :

Il faut calculer les temps fictifs des dix meilleurs temps scratch inter catégories ayant moins de x points au classement :

o pour une course N1, x = 100(150)

o pour une course N2, play-offs N2/N1, x = 200(300).

o pour une course N3, Play-offs N2/N3 et pour une course régionale, x = 400

Ensuite, Il faut faire la moyenne de ces dix temps fictifs, puis écarter les deux temps les plus éloignés (en valeur absolue) de cette moyenne, le temps de base est la moyenne des huit temps fictifs restants.

Le temps fictif est calculé par la formule :

$$TF = \frac{1000 \times TS}{P + 1000}$$

P nombre de points au classement avant la course

2.5.2. Temps de course entre 85" et 105"

Les juges arbitres doivent vérifier que les temps de parcours sont compris entre 85" et 105". Dans la mesure où cette condition ne serait pas respectée une pénalité sera appliquée si la moyenne des temps des cinq bateaux les plus rapides s'éloigne de plus de 10" du temps de référence 95".

La pénalité sera calculée ainsi : PEN $\frac{\max(0, \text{abs}(95 - \text{moyenne}) - 10)^2}{5}$

=

5

MOYENNES DES TEMPS SUR 5 BATEAUX	PENALITES EN POINTS	MOYENNES DES TEMPS SUR 5 BATEAUX	PENALITES EN POINTS
95	0	74	24
85	0	73	29
84	0	72	34
83	1	71	39
82	2	70	45
81	3	69	51
80	5	68	58
79	7	67	65
78	10	66	72
77	13	65	80
76	16	< 64	90
75	20		

2.5.3. Coefficient correcteur

Afin de réduire les inégalités pouvant apparaître entre les phases de course, on détermine un coefficient correcteur de la façon suivante :

On élimine, pour le calcul, les coureurs qui n'ont pas de point au classement avant la course ou qui ont un écart de points "course - classement" supérieur à 50 points.

On fait le total PN des points au classement avant la course et le total PC des points attribués sur la course. Le rapport $C = PN/PC$ est le coefficient correcteur.

2.5.4. Points après application du coefficient correcteur

Pour chaque compétiteur, on multiplie par le coefficient correcteur les points précédents pour obtenir les points après application du coefficient correcteur.

2.5.5. Coefficient inter catégories

Epreuve	CI
K1H	1
C1H	1,05
C1D	1,20
K1D	1,13
C2H	1,10
C2D	1,30
C2M	1,20

2.5.6. Moins de dix bateaux dans les points, pour calculer le temps de base

Les points de course seront calculés avec le nombre de bateaux présents dans les points, dans la limite de cinq bateaux, et une pénalité de 20 points par bateau manquant sera appliquée.

2.6. Bonus et malus sur les compétitions de l'animation

2.6.1. Malus de division

Les malus de points suivants seront appliqués aux points de chaque course, en fonction de la division, après application du coefficient correcteur.

Titre de la compétition	Calcul de points	Malus
Championnat de France élite	Basé sur 0	0
Championnat de France cadet et junior et C2 senior	Basé sur le calcul d'un temps par épreuve et/ou scratch	0
Finale N1/N2/N3		0
½ finale N3		0
Manche N1/N2/N3		5
Play-offs N2-N3		0
Play-offs N2-N1		0
Championnat de France des Masters		20
Championnat régional		40
Sélectif régional		40

2.6.2. Malus de phase

Pour chaque compétition des malus de phase seront ajoutés au malus de division.

Description	Malus
Qualification Manche 1	10
Qualification Manche 2	Pas de calcul de points
Demi-finale B	5
Demi-finale A	0
Demi-finale	0
Finale B	5
Finale A	0
Finale	0

Annexe 3 : Demandes de dérogations

En référence au titre 3 - section 3 « Les différentes compétitions et classements »

Il existe des cas de figure où les athlètes ne peuvent remplir les critères de sélection comme par exemple : raisons médicales, handicaps, déménagements, raisons professionnelles, scolaires, situations familiales particulières.

A ce titre, chaque licencié peut émettre, via le formulaire téléchargeable en ligne, une demande de dérogation. Celle-ci devra être envoyée par mail à cna-slalom@ffck.org, au minimum **15 jours avant** la compétition faisant l'objet de la demande de dérogation. Toute demande parvenant après ce délai et/ou avec un formulaire incomplet pourra être refusée.

La commission étudie chaque demande de dérogation et soumet la proposition de décision au membre du Bureau Exécutif en charge du suivi de l'activité pour validation.

Chaque décision rendue précise les conditions et la durée de validité de la dérogation. Chaque décision est consignée dans un registre (informatisé) par la commission.

Les dérogations de maintien ou de montée N1 et/ou N2, viennent en supplément des quotas de listes.

Elles sont valables jusqu'à la fin de la saison dans l'animation correspondante sauf spécifications particulières.

Annexe 4 : Les pénalités pour non fourniture de juge

En référence à l'article RP 25

Le montant de l'amende est de 100€ par phase de course et par juge à régler à l'organisateur.

Annexe 5 : Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations nationales

En référence au titre 3 - section 3 « Les différentes compétitions et classements »

Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations nationales aux dates des montées descentes sont pour tous les niveaux : être au classement national avec un minimum de quatre course

Annexe 6 : Conditions d'accès à la coupe de France N3

6.1. Conditions générales d'accès à la N3 :

En référence à l'article RP 67

Pour accéder à l'animation Nationale 3, une embarcation doit avoir une moyenne inférieure à 1000 points au classement national au moment de la publication de la liste des embarcations autorisées à participer, tout niveau de course confondu, Régional et ou N3.

Exemple : 6 courses dont une moyenne de 4 courses régionales à moins de 800 points et deux courses nationales à plus de 3000 points. On prend la meilleure moyenne (hors course nationale) pour l'accès à la N3.

6.2. Conditions générales d'accès des minimes 2 à la coupe de France N3 :

En référence à l'article RP 67

Pour accéder à l'animation Nationale 3, les minimes 2 doivent satisfaire aux mêmes exigences que les autres embarcations.

6.3. Limitation du nombre de participations aux manches de la coupe de France N3 :

Dans le cas où certaines dates se déroulent en décalé, (problèmes climatiques, report d'une manche), chaque compétiteur n'a le droit de participer au maximum qu'à 3 manches de la coupe de France N3, une ½ finale et s'il répond aux conditions de sélection à la finale N3 pour une même épreuve.

6.4. Conditions générales d'accès des minimes 2 aux ½ finales et à la finale N3 :

En référence à l'article RP 69.1.1

Pour accéder aux phases finales de la coupe de France N3, les minimes 2 doivent réaliser une performance sur une compétition, inférieure à 1000 points en kayak et en canoë (monoplace ou biplace).

6.5. Quotas de progression sur les 1/2 finales N3 :

En référence à l'article RP 69.1.2.

Quotas de progression en phases finales de la ½ finale N3				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	½ Finales	Finales
K1H	30	10	40	10
K1D	15	5	20	10
C1H	15	5	20	10
C1D	6	2	8	5
C2H	6	2	8	5
C2M	6	2	8	5
C2D	6	2	8	5

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

6.6. Mode de calcul des points pour le classement de la coupe de France Nationale 3 :

En référence à l'article RP 69.2.5

Le calcul de points sur chaque épreuve est réalisé de la façon suivante : Le premier marque systématiquement 1000 points. Le second marque 700, le troisième 500, le quatrième 400, puis les suivants un nombre de points au prorata du nombre d'embarcations qui ont pris le départ jusqu'à 1 point pour le dernier au classement de la course, (les compétiteurs absents ne marquent pas de points). Exemple : Dans le cas de 2 embarcations au départ le premier marque 1000 points et le second 1 point. Le calcul de points se fait selon la formule suivante :

$$\text{Point CDF} = 400 - \left(\frac{400}{\text{Nb de compétiteur ayant pris le départ} - 4} \times (\text{place} - 4) \right)$$

Toute embarcation DSQ ou dessalée, marque 1 point dès lors qu'elle a pris le départ, les dessalées étant classées avant les DSQ.

Nota : pour le classement de chaque manche, tous les compétiteurs en finale A seront classés avant les compétiteurs de la finale B.

6.7. Quotas d'accès à la finale N3 :

En référence à l'article RP 69.2.2

Le quota d'accès pour la finale N3 est défini dans le tableau suivant en prenant en compte le classement intermédiaire de la coupe de France N3 à l'issue des ½ finales :

Embarcations	K1H	K1D	C1H	C1D	C2H	C2D	C2M
NOMBRE MAXIMUM DE BATEAUX ACCEDANT A LA FINALE N3	150	75	75	40	20	10	20

6.8. Quotas de progression sur la finale N3 et montées N2 (hors play-offs) :

En référence à l'article RP 69.2

Quotas de progression en ½ et finales de la finale N3				
Bateaux	Accès ½ avec	Accès ½ avec	Finale	Accès à la N2 2020 et play-off N2/N1 2019
	M1	M2		
K1H	70	20	30	20
K1D	30	5	15	10
C1H	30	5	15	10
C1D	16	4	8	5
C2H	8	2	5	3
C2M	8	2	5	3
C2D	4	1	4	2(pas de play-off N2/N1)

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

Annexe 7 : Conditions d'accès à l'animation N2

7.1. Dates de mise en listes N2 :

En référence à l'article RP 72.

Les listes N2 2020, (cadets première année en 2020 inclus) seront publiées au regard du classement des différentes coupes de France et Play-offs au **20 Novembre 2019** et applicables au **7 Janvier 2020**,

- Mise en liste intermédiaire : une mise en liste intermédiaire sera effectuée à l'issue de la coupe de France N2 au **9 juillet 2019** (quotas en annexe 6.8).
- Mise en liste en fin de saison : la mise en liste finale se fera à l'issue des Play-Offs (N3/N2 et N2/N1) au **20 Novembre 2019**. Le résultat des Play-offs permet (quotas en annexes Play-offs) d'ouvrir des places à la montée, au maintien et ou à la descente vers les différentes divisions.

7.2. Quotas N2 :

En référence à l'article RP 73.

A la fin de la saison N2, les athlètes qui n'ont pas 4 courses dans leur classement ou qui ne sont pas dans les quotas suivants descendent de N2 pour la saison suivante. A part cas particuliers et atypiques qui pourront être étudiés, les athlètes n'ayant participé au moins à 3 manches sur les courses nationales de la saison au jour de la mise en liste ne peuvent figurer sur la liste N2 et libèrent une place. En supplément des quotas de montée/descente.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	110	210	
C1	30	100	
C2	5	25	25
TOTAL	145	335	25

Ce quota d'embarcations N2 peut être amené à augmenter ou diminuer en fonction des dérogations éventuelles ou quotas FIC possibles. Cette régulation se fera avec les embarcations qui n'auront pas repris leur licence et ou les bateaux qui ne désirent pas monter.

7.3. Mode de calcul des points pour le classement de la coupe de France Nationale 2 :

En référence à l'article RP 69.2.5

Le calcul de points sur chaque épreuve est réalisé de la façon suivante : Le premier marque systématiquement 1000 points. Le second marque 700, le troisième 500, le quatrième 400, puis les suivants un nombre de points au prorata du nombre d'embarcations qui ont pris le départ jusqu'à 1 point pour le dernier au classement de la course, (les compétiteurs absents ne marquent pas de points). Exemple : Dans le cas de 2 embarcations au départ le premier marque 1000 points et le second 1 point. Le calcul de points se fait selon la formule suivante :

$$\text{Point CDF} = 400 - \left(\frac{400}{\text{Nb de compétiteur ayant pris le départ} - 4} \times (\text{place} - 4) \right)$$

Toute embarcation DSQ ou dessalée, marque 1 point dès lors qu'elle a pris le départ, les dessalées étant classées avant les DSQ.

Nota : pour le classement de chaque manche, tous les compétiteurs en finale A seront classés avant les compétiteurs de la finale B.

7.4. Quotas de progression sur la finale N2 et accès direct en N1 :

En référence aux articles RP 74.2, 74.4 et 74.5

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

Quotas de progression en ½ et finales de la finale N2				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	Accès en Finale	Accès direct en N1 et à la finale N1 À la suite du classement de la Coupe de France N2
K1H	30	10	10	8
K1D	15	5	10	4
C1H	15	5	10	4
C1D	8	4	8	3
C2H	8	4	6	2
C2M	6	2	6	2
C2D	4	1	4	0

7.5. Quotas d'accès et de montée descente sur le play-off N3/N2:

En référence aux articles RP 81.2.1 et 82.2.2

Ce sont les résultats des Play-offs qui vont permettre d'ouvrir des places à la montée, au maintien et ou à la descente vers les différentes divisions en fonction des manques en rapport avec les quotas 2020, (en fonction des bateaux ICF, dérogations HN/CNA, évolution des quotas).

Les quotas d'accès :

1. Le quota d'accès (X) au play-off N2/N3 pour les N2 qui désirent défendre leurs places en N2 est défini dans le tableau ci-dessous.
2. Le quota d'accès (Y) au play-off N2/N3 pour les N3 qui veulent monter en N2 est défini dans le tableau ci-dessous.
3. La liste des embarcations ayant accès aux play-offs N2/N3 sera éditée à la suite de la finale de la coupe de France N2 au **9 juillet 2019**.

Embarcations	K1H		K1D		C1H		C1D		C2H		C2D		C2M	
Montée/Descente	XN2	YN3	XN2	YN3	XN2	YN3	XN2	YN3	XN2	YN3	XN2	YN3	XN2	YN3
Quotas Play-Offs	140		60		60		45		20		6		20	
NOMBRE MAXIMUM DE BATEAUX ACCEDANT AU PLAY-OFF N3/N2	40	100	20	40	20	40	15	30	5	15	2	4	5	15

Les quotas de progression sur le play-off N3/N2 :

BATEAUX	GENRES	PHASES DE COURSES			
		M1	M2	½ FINALES	FINALES
K1	H	60	20	80	50
	D	30	10	40	25
C1	H	30	10	40	25
	D	20	10	30	20
C2	H	7	3	10	8
	M	7	3	10	8
	D	3	1	4	3

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

Annexe 8 : Conditions d'accès à l'animation N1

En référence à l'article RP77 et RP 78.

8.1. Dates de mise en liste :

Les quotas N1 2020 seront applicables au **7 Janvier 2020**, en regard du classement des différentes coupes de France et Play-offs du **20 Novembre 2019**.

- Mise en liste en fin de saison : la mise en liste finale se fera à l'issue des Play-Offs (N2/N1) au **20 Novembre 2019**.

8.2. Quotas N1 :

A la fin de la saison N1, les athlètes qui n'ont pas 4 courses dans leur classement ou qui ne sont pas dans les quotas suivants descendent de N1 pour la saison suivante. Les athlètes n'ayant participé au moins à 3 manches sur les nationales de la saison au jour de la mise en liste ne peuvent figurer sur la liste N1 et libèrent une place. En supplément des quotas de montée/descente. Dans le cas où une embarcation figure au classement mondial de l'ICF pour une autre nation que la France (et rentre dans les listes N1) au moment de la mise en liste N1, cette embarcation est intégrée hors quotas.

Nombre d'embarcations en N1		
Bateaux	Dames	Hommes
K1	40 DONT 5 MOINS DE 18 ANS EN 2020	65 DONT 6 MOINS DE 18 ANS EN 2020
C1	20 DONT 3 MOINS DE 18 ANS EN 2020	40 DONT 5 MOINS DE 18 ANS EN 2020
C2	Aucun en 2020	12 dont 2 moins de 18 ans en 2020, (hors bateaux formés à partir des bateaux individuels N1)
		10 dont 2 moins de 18 ans en 2020, (hors bateaux formés à partir des bateaux individuels N1)

8.3. La finale N1

Les embarcations en N1 ayant participé à une course nationale sont sélectionnées pour la finale N1. La publication des listes de sélectionnés N2 (annexe 7.3), avec accès direct à la finale N1 se fera au **9 JUILLET 2019**.

Quotas de progression sur la finale N1 :

En référence à l'article RP 79.2

Quotas de progression en ½ et finales de la finale N1				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	Finale	Finales
K1H	30	10	10	10
K1D	15	5	10	10
C1H	15	5	10	10
C1D	12	4	10	10
C2H	6	2	5	5
C2M	6	2	5	5
C2D	6	2	5	5

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

8.4. Quotas d'accès et de montée descente sur le play-off N1/N2:

En référence à l'article RP 81.3.1 et 81.3.2

Ce sont les résultats des Play-offs qui vont permettre d'ouvrir des places à la montée, au maintien et ou à la descente vers les différentes divisions en fonction des manques en rapport avec les quotas 2020, (en fonction des bateaux ICF, dérogations HN/CNA, évolution des quotas).

Les quotas d'accès :

1. Le quota d'accès (**X**) au play-off N1/N2 pour les N1 qui désirent défendre leurs places en N1 est défini dans le tableau ci-dessous.
2. Le quota d'accès (**Y**) au play-off N1/N2 pour les N2 qui veulent monter en N1 est défini dans le tableau ci-dessous, (à noter qu'il inclut les bateaux sélectionnés par la coupe de France N3).
3. La liste des embarcations ayant accès aux play-offs N1/N2 sera éditée à la suite de la finale de la coupe de France N1 au **1^{er} Aout 2019**.

Embarcations	K1H		K1D		C1H		C1D		C2H		C2M	
	XN1	YN2/3	XN1	YN2/3	XN1	YN2/3	XN1	YN2/3	XN1	YN2/3	XN1	YN2/3
Quotas Play-Offs	105		55		55		28		20		20	
Bateaux qui passent ou restent en N2 ou montent en N1 à l'issue du play-off	25	60+20	15	30+10	15	30+10	8	15+5	5	12+3	5	12+3

Les quotas de progression sur le play-off N1/N2 :

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

BATEAUX	GENRES	PHASES DE COURSES			
		M1	M2	½ FINALES	FINALES
K1	H	60	20	80	40
	D	30	10	40	20
C1	H	30	10	40	20
	D	15	5	20	10
C2	H	10	5	15	8
	M	10	5	15	8

Annexe 9 : Le KAYAK XTREM

9.1. Définition

Le kayak Xtrem est une compétition qui se déroule en eaux vives où les compétiteurs s'affrontent en confrontation directe par poule, de type tournoi. Au fur et à mesure, les bateaux arrivants premiers sont qualifiés pour la suite de la course et les derniers sont éliminés.

L'objectif est d'arriver le plus vite possible à l'arrivée en réalisant un parcours matérialisé par des portes spécifiques.

Il y a 2 catégories : Kayak hommes et kayak dames de cadets à vétérans.

9.2. Déroulement d'une course de kayak Xtrem

Une poule est constituée de 3 ou 4 bateaux, en fonction du nombre de compétiteurs inscrits sur la course. Les poules seront définies selon les conditions de l'organisateur, soit en réalisant au préalable une manche de qualification en prenant en compte les chronos individuels pour composer les poules, soit par tirage au sort.

Le parcours

Le parcours doit se réaliser entre 30 secondes à 1 minute 30 secondes.

Il peut-être composé de portes (bouées si possible) placées pour diriger les pagayeurs sur le parcours. Elles pourront être en descente (vertes) ou en remontée (rouge) au choix à droite ou à gauche, ou même les 2 (dans ce cas le compétiteur aura le choix du stop qu'il voudra réaliser).

Le parcours est constitué au maximum de 6 portes en descente et 2 portes en remontée (ou couple de portes si on décide de mettre 2 stops pour laisser le choix au pagayeur).

Le départ

Le départ est matérialisé par une ligne, (rampe ou fictive), avec un juge de départ.

Chaque compétiteur au départ porte un dossard de couleur différente si possible permettant de mieux l'identifier ou numéroté, (si pas de dossards de couleurs disponibles).

Le départ se donne sur une rampe lorsque cela est possible ou une plateforme, ou en ligne. Il est possible de partir dos tourné au parcours pour que les compétiteurs aient à réaliser un demi-tour.

Une fois que les compétiteurs sont prêts, le juge de départ dit « Ready », puis « Go » dans les 10 secondes qui suivent le terme « Ready » afin de lancer les pagayeurs.

L'arrivée

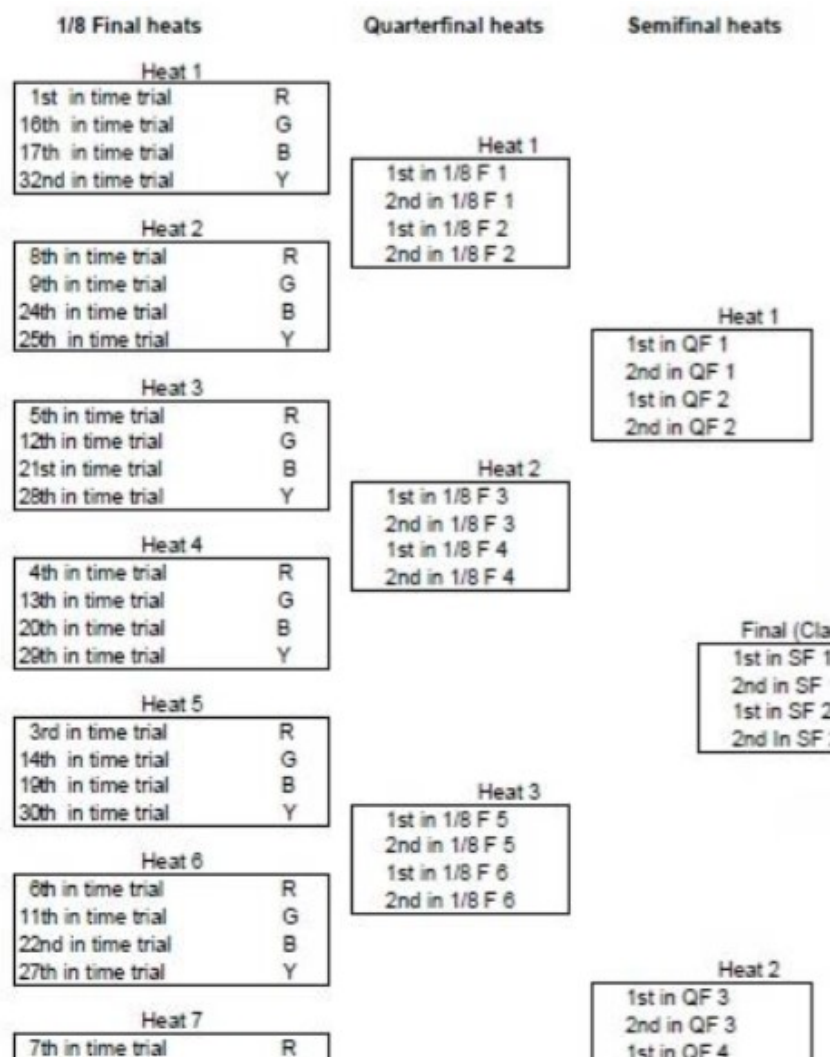
La ligne d'arrivée est matérialisée par 2 fiches ou bouée avec un juge d'arrivée et ou chronométrateur.

C'est le juge d'arrivée qui détermine le classement de la poule. C'est le passage du corps du pagayeur sur la ligne d'arrivée qui détermine l'ordre d'arrivée.

Les manches

La course est constituée de plusieurs manches : Qualification, 16^{ème} et 8^{ème} de finale si besoin (en fonction du nombre de compétiteurs), ¼ de finale, ½ finale et finale.

Voici un exemple de composition d'une course à 32 compétiteurs.



A chaque tour, un chronométrage est réalisé, (manuel ou cellulaire), afin de classer les compétiteurs éliminés à chaque tour.

9.3. Le matériel

9.3.1. Le matériel du pagayeur

- Le bateau utilisé est de type « creek boat » de longueur entre 2,05m et 2,75m et pesant au moins 18Kg. Le compétiteur pourra utiliser soit son propre bateau, soit celui fourni par l'organisateur.
- Le compétiteur doit obligatoirement porter un gilet aux normes ISO 12402-5 » ou CE avec la norme « EN 393 ». Il doit être en bon état, non modifié et avec une flottabilité conforme au poids du compétiteur.
- Le compétiteur a obligation de porter des chaussons de bateau.
- Le compétiteur doit porter un casque marqué « CE EN 1385 » ou « CE XXXX ¹ » pour le Canoë-Kayak en bon état et non modifié. Celui-ci pourra être muni d'une grille de protection du visage pour éviter les coups de pagaie.

¹ XXXX : année de fabrication

9.3.2. Le matériel de course

- 6 portes de couleur verte (bouées) pour les descentes et 2 à 4 portes de couleur rouge pour les remontées (4 si on double les stops pour laisser le choix aux pagayeurs) pourront être mise en place pour baliser le parcours.
- 1 ligne de départ matérialisée soit par une rampe, soit par un ponton, (plateforme de départ), soit par des fiches ou bouées (ligne fictive).
- 1 ligne d'arrivée matérialisée par des fiches (ou bouées).

9.4. L'organisation

Une compétition doit faire appel à :

- 1 juge arbitre garant du bon déroulement de la course et de l'application du présent règlement, (juge arbitre de la compétition support de la course, slalom, descente ou Freestyle).
- 1 juge de départ.
- 1 juge d'arrivée pour donner le résultat de chaque manche.
- 1 traceur.
- Un responsable de la course (R1) qui assure avec des bénévoles la sécurité de la course (cordes, bateaux sur l'eau, ...)
- Un (des) chronométreur(s) pour départager les éliminés à chaque poule.

Une compétition peut faire appel à :

- Des juges de portes permettant de vérifier que chaque compétiteur franchit correctement les portes. Ceux-ci signaleront au JA les pagayeurs n'ayant pas franchi correctement les portes.
- Un juge arbitre adjoint
- Un juge vérificateur du matériel
- Une personne qui met à jour les classements et le tableau des poules (qui peut être le R1, R1 adjoint, le JA ou le JA adjoint).

9.5. La coupe de France de kayak Xtrem

La coupe de France se constitue de 3 journées par an et d'une finale nationale.

- Une journée lors d'une compétition de slalom ;
- Une journée lors d'une compétition de descente ;
- Une journée lors d'une compétition de freestyle ;
- Une finale nationale se déroulant lors d'une course de slalom, (Finale N2 de Bourg St Maurice pour 2019).

9.5.1. Les manches de la coupe de France Xtrem

Sur chaque journée de la coupe de France, il y aura maximum 32 kayaks hommes et 32 kayaks dames.

Le déroulement de la course se fait comme expliqué au paragraphe 9.2

Le classement se fera de la manière suivante :

- Les résultats des finales
- Ensuite les éliminés des ½ finales, classés dans leur ordre d'arrivée et départagés par leur chrono.
- Les éliminés des ¼ finales, classés dans leur ordre d'arrivée et départagés par leur chrono
- Les éliminés des phases de qualifications, classés dans leur ordre d'arrivée et départagés par leur chrono.
- Les bateaux disqualifiés sont classés dans l'ordre du dernier au premier disqualifié.

En fonction des résultats, chaque pagayeur se voit attribué des points en fonction de son classement :

- 100 points pour le 1^{er}
- 95 points pour le 2nd
- 90 points pour le 3^{ème}
- 85 points pour le 4^{ème}
- Puis à chaque place 1 point de moins.

Le classement de la coupe de France kayak Xtrem est calculé sur les 2 meilleurs résultats de la saison.

9.5.2. La Finale Kayak Xtrem

Les résultats de la Finale de kayak Xtrem sont doublés dans le classement final de la coupe de France. Les bateaux sélectionnés pour la course sont les 32 premiers bateaux au classement Coupe de France. Si lors des inscriptions l'un des sélectionnés ne désire pas concourir, alors le suivant pourra prendre sa place.

9.6. Les pénalités et disqualifications

Un pagayeur pourra être disqualifié si :

- Il réalise un faux départ
- Il réalise un mauvais franchissement de porte
- Il passe la ligne d'arrivée la tête dans l'eau bateau retourné.
- Il ne respecte pas les règles de sécurité (voir chapitre 9.6)

9.7. Les règles de sécurité

Les règles de sécurité suivantes doivent être respectées sous peine de disqualification :

- Avoir toujours les mains sur sa pagaie
- Interdiction de pousser ou de tenir un adversaire avec ses mains ou sa pagaie
- Le contact entre kayak est autorisé
- Interdiction de percuter volontairement le buste ou toute autre partie du corps d'un adversaire avec son kayak ou sa pagaie
- Interdiction de déplacer volontairement une porte
- Le compétiteur doit respecter les règles citées au point 9.3 sur les équipements.

9.8. Droits d'inscription sur les courses de kayak Xtrem :

Les droits d'inscription par embarcation sont de 13€. En fonction des spécificités des bassins et des besoins, un surcoût pourra être ajouté (pompes, location du bassin, locations de kayaks...).

Pour le Championnat de France les droits d'inscription sont de 20€, pour cette course aussi, en fonction des spécificités des bassins, et des besoins, un surcoût pourra être ajouté, aux droits d'inscription initiaux, (pompes, matériel spécifique, location du bassin, location de kayaks...).

Annexe 10 : Les titres de champion de France

En référence à l'article RG 47

9.1. Titres de Champion de France individuel, élite et équipes de club :

EMBARCATIONS	Cadet	Junior	Elite	Senior	Senior/Vétéran
K1H	X	X	X		
K1D	X	X	X		
C1H	X	X	X		
C1D	X	X	X		
C2H	X	X		X	
C2M	X	X		X	
C2D	X	X		X	
Equipe K1H	X	X			X
Equipe K1D	X	X			X
Equipe C1H	X	X			X
Equipe C1D	X	X			X
Equipe C2H	X	X			X
Equipe C2M					
Equipe C2D					

Les détenteurs des titres de champions de France individuels seront détenteurs d'un dossard spécifique qu'ils pourront utiliser sur toutes les courses.

9.2. Titre de Champion de France Master:

En référence à l'article RP 92

	V1	V1/V2	1+	V2	V2+	V3	V3+	V4	V4+	V5	V5+	V6+
K1H	X			X		X		X		X		X
K1D		X					X					
C1H	X			X		X		X			X	
C1D			X									
C2H			X									
C2M			X									
C2D												

9.3. Titre de Champion de France des clubs :

Le titre de champion de France des clubs est décerné toutes catégories.

Annexe 11 : Le Championnat de France individuel

En référence à l'article RP 87, RP 88 et RP 89

10.1. Date de publication de la liste des sélectionnés aux championnats de France :

La publication des listes de sélectionnés aux championnats de France individuel se fera le **09 Juillet 2019**.

10.2. Quotas d'accès au championnat de France Cadets

Tous les athlètes qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux Championnats de France dans le respect des quotas ci-dessous issu du classement national.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	40	90	
C1	20 (moins de 700pts)	40	
C2	10 (moins de 700 pts)	10	10
TOTAUX	70	140	10
TOTAUX		220	

10.3. Quotas d'accès au championnat de France Juniors

Tous les athlètes qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux Championnats de France dans le respect des quotas ci-dessous issu du classement national.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	40	70	
C1	20 (moins de 700pts)	30	
C2	10 (moins de 700 pts)	10	10
TOTAUX	70	110	10
TOTAUX		190	

10.4. Quotas d'accès au championnat de France Seniors C2

Tous les athlètes qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux Championnats de France dans le respect des quotas ci-dessous issu du classement national.

EMBARCATIONS	Seniors
C2H	25
C2M	15
C2D	10

10.5. Les quotas d'accès en ½ finale et finale des championnats de France individuel :

10.5.1. Epreuves cadets

Quotas en ½ et finales en cadets				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	½ Finales	Finales
K1H C	30	10	40	10
K1D C	15	5	20	10
C1H C	15	5	20	10
C1D C	12	4	16	10
C2H C	6	2	8	5
C2M C	6	2	8	5
C2D C	6	2	8	5

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

10.5.2. Epreuves Juniors

Quotas en ½ et finales en juniors				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	½ Finales	Finales
K1H J	30	10	40	10
K1D J	15	5	20	10
C1H J	15	5	20	10
C1D J	12	4	16	10
C2H J	6	2	8	5
C2M J	6	2	8	5
C2D J	6	2	8	5

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

10.5.2. Epreuves Seniors

MBARCATIONS	M1	M2	1/2 FINALE	FINALE
C2H	10	5	15	10
C2M	8	4	12	8
C2D	6	2	8	6

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal et inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

Annexe 12 : Le championnat de France Master

En référence à l'article RP 92, RP 93 et RP 94

11.1. Nombre de points minimum et date

Tous les Vétérans ayant au moins une course au classement national en moins de 900 points peuvent participer aux championnats de France Master au **09 Juillet 2019**.

11.2. Quotas de places pour la demi-finale et finale :

Quotas en ½ et finales en masters				
Bateaux	Accès ½ avec	Accès ½ avec	½ Finales	Finales
	M1	M2		
K1H	30	10	40	10
K1D	15	5	20	10
C1H	15	5	20	10
C1D	6	2	8	5
C2H	6	2	8	5
C2M	6	2	8	5
C2D	6	2	8	5

En fonction des quotas de progression dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

Annexe 13 : Le Championnat de France élite

En référence à l'article RP 84.

La liste des embarcations autorisées à accéder au Championnat de France Elite sera éditée le **26 Mars 2019**.

Annexe 14 : Le Championnat de France Kayak XTREM

14.1. Les quotas d'accès au Championnat de France Kayak XTREM :

Les 10 premiers Kayaks Hommes et Dames aux classements perpétuels Slalom, Descente et Freestyle sont automatiquement sélectionnés au **9 juillet 2019**.

En plus de ces bateaux, les 34 premiers Kayaks hommes et dames au classement Coupe de France Kayak XTREM sont sélectionnés dont au minimum 3 U18. Dans le cas où les 3 U18 ne sont pas dans les 15 premiers, ils pourront-être repêchés dans les premiers de chaque animation sportive, (SLA, DESC, FREE).

14.2. Le format sur le championnat de France XTREM :

Tous les bateaux réalisent au moins deux courses, sur un format de 16 poules de 4 ou moins selon les tableaux ci-dessous. Dans chaque poule, les têtes de série, (vainqueurs de

manches de coupe de France et premiers aux classements coupes de France), sont placés de telle sorte qu'ils ne peuvent pas se rencontrer sur le premier tour.

Les autres bateaux sont placés dans le tableau par tirage au sort.

Dans le cas où le nombre de bateaux au départ est inférieur aux places disponibles :

- Sur le premier tour, puis sur le premier tour de repêchage, le nombre de bateaux dans les poules est descendu à 3 des extrémités vers le centre, (poule haute puis basse, puis seconde poule...etc).
- A partir du moment où l'on arrive à un stade où il n'y a plus que deux bateaux sur un tour dans une poule, (blessure, abandon...), alors ils passent automatiquement dans le tour suivant.

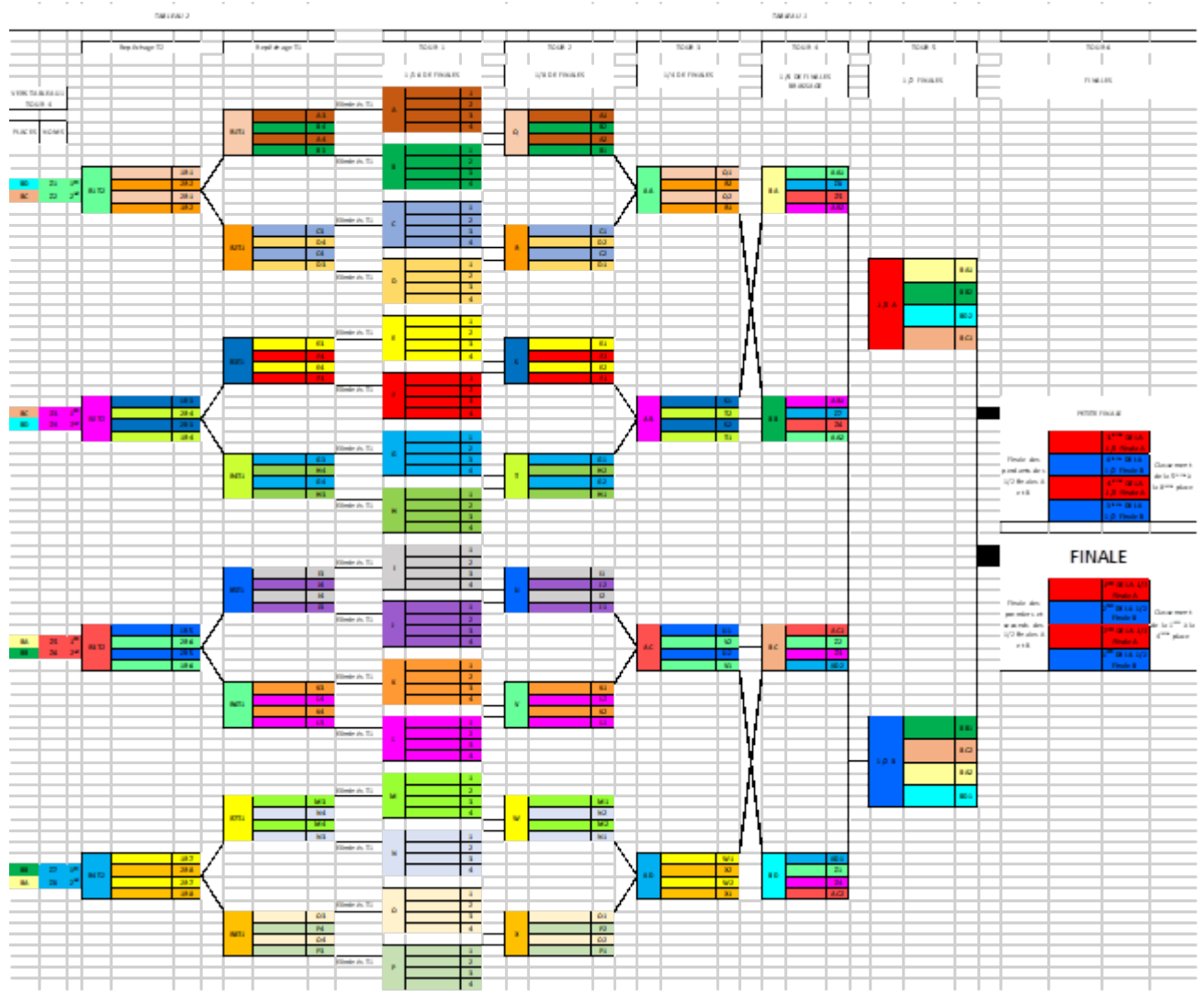
Le format de progression est dans les tableaux de confrontations directes ci-dessous. Les deux premiers passent toujours dans le tour suivant, les autres bateaux sont soit en repêchage, soit éliminés. Sur tous les tours, le temps est pris en compte pour le départage final.

L'ordre de classement est le suivant : les finalistes, (grande puis petite finale), puis les éliminés des ¼ de finale de Brassage, puis les éliminés des ¼ de finales, puis les éliminés des 1/8^{ième} de finale, puis les éliminés du second tour de repêchage et enfin ceux du 1^{er} tour de repêchage.

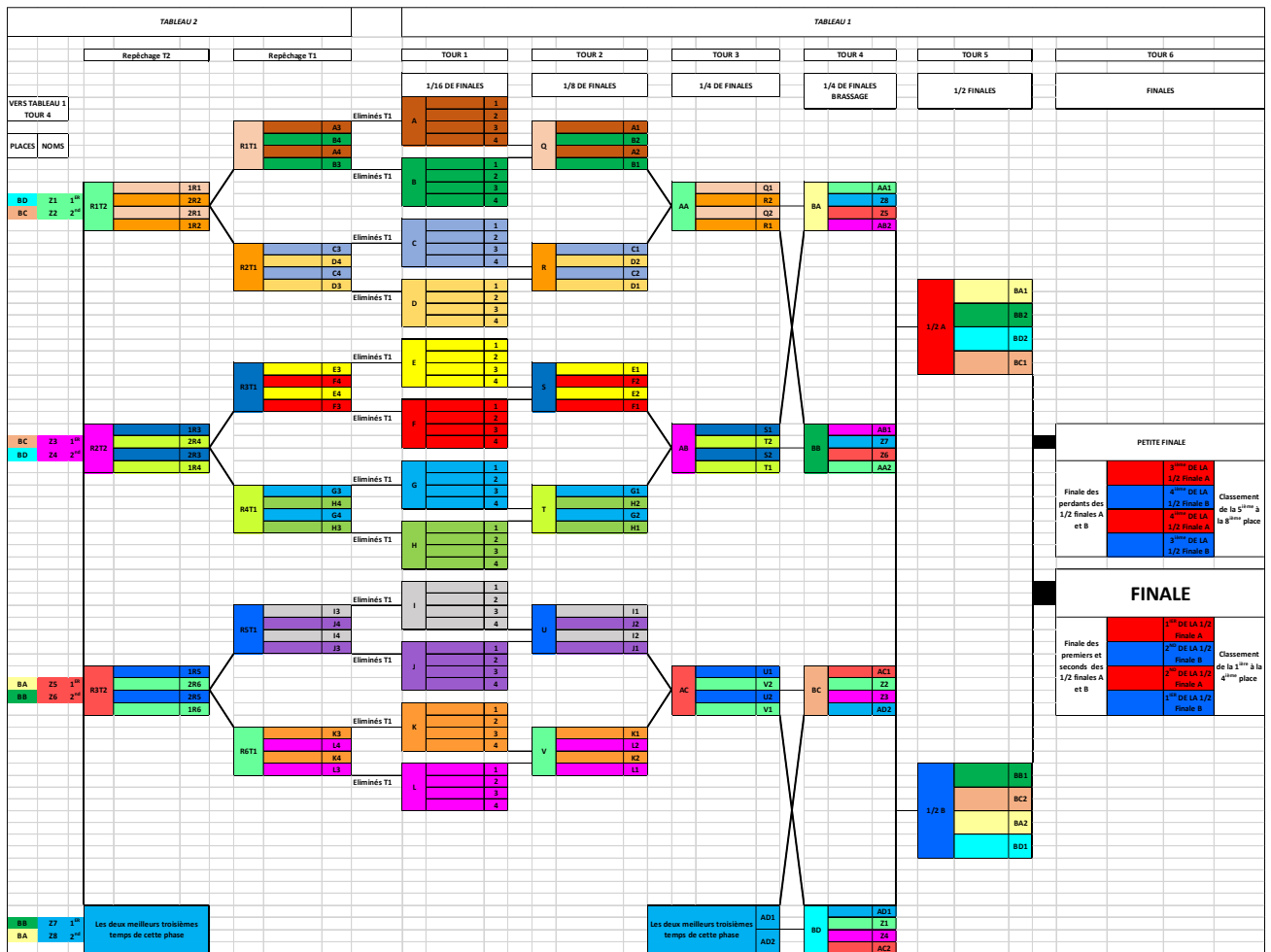
Dans le cas d'égalité parfaite le temps de la phase précédente est pris en compte pour départager les ex-æquos.

Cas de bateaux dessalés ou DSQ-R : Ces bateaux sont toujours classés dans l'ordre du dernier au premier dessalé puis du dernier au premier DSQ-R. Les cas de DSQ-R sont définis en annexes 9

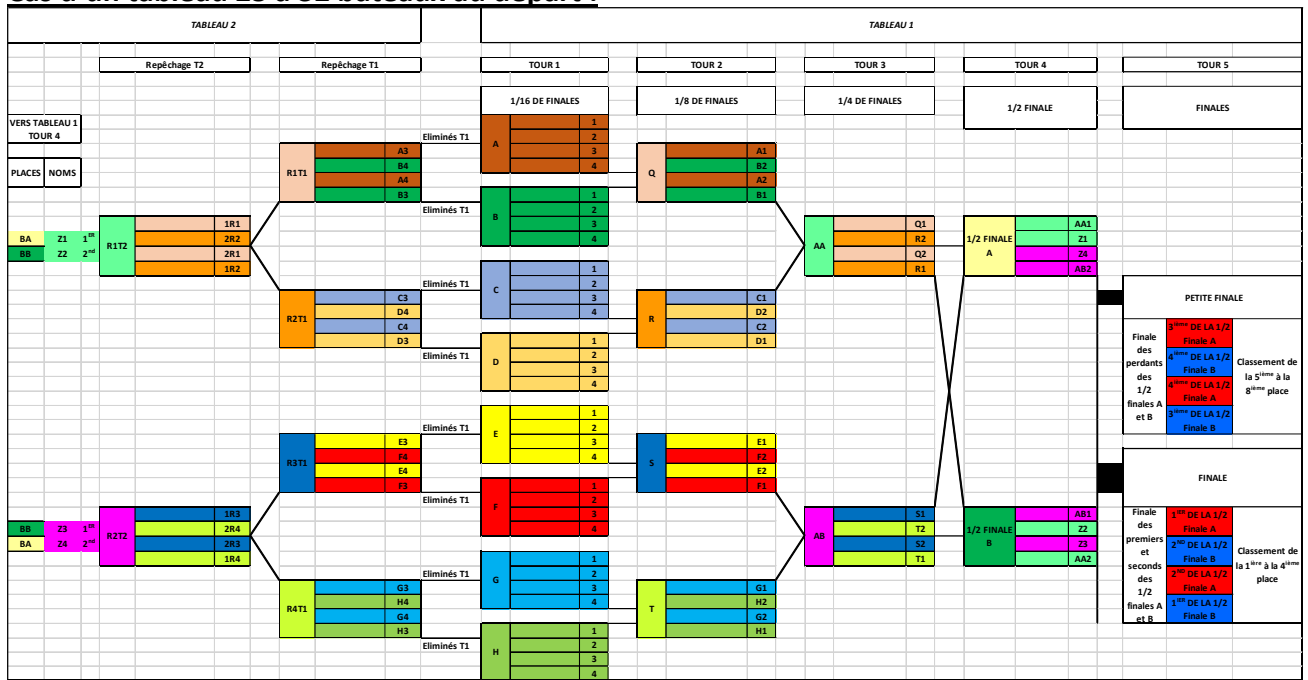
Cas d'un tableau de 49 à 64 bateaux au départ :



Cas d'un tableau de 33 à 48 bateaux au départ :



Cas d'un tableau de 25 à 32 bateaux au départ :



Annexe 15 : Classement national des clubs

En référence à l'article RP 110

15.1. Liste des épreuves prises en compte dans le classement national des clubs :

K1H	Kayak monoplace homme
K1D	Kayak monoplace dame
C1H	Canoë monoplace homme
C1D	Canoë monoplace dame
C2H	Canoë biplace homme
C2D	Canoë biplace dame
C2M	Canoë biplace mixte

15.2. Modalités d'attribution des points :

Le classement perpétuel des clubs est établi en prenant en compte chaque compétiteur du club ayant moins de 1 000 points au classement national. Chaque compétiteur (y compris chaque équipier en biplace) rapporte des points à son club au prorata de son classement. Le 1^{er} du classement national de chaque épreuve marque 1 000 points. L'intervalle entre deux embarcations consécutives est calculé de telle sorte que le dernier de chaque épreuve marque 1 point. Un compétiteur cadet apporte un bonus de 60 points, ajoutés à la valeur issue du classement numérique.

Un compétiteur junior apporte un bonus de 60 points, ajoutés à la valeur issue du classement numérique.

Les clubs qui ont au moins un bateau à moins de 1 000 points au classement national dans chacune des épreuves suivantes : K1H – K1D – C1H – C1D – C2H – C2D ou C2M bénéficient d'un bonus de 3 000 points. Certains officiels rapportent également des points à leur club à chaque course :

Juge arbitre national, R1 (course nationale)	40 points
Juge arbitre régional ou adjoint et le délégué fédéral	30 points
Juge : de portes, contrôle de bateaux, vérificateur, vidéo et le chronométrateur Responsable des juges.	20 points
Le gestionnaire informatique, les transmetteurs (et/ou trapistes), juges d'arrivée et de départ.	20 points

15.3. Classement des clubs en division :

En référence à l'article RP 111

Il sera publié le 31/07/2019.

Pour la mise en liste des clubs par division, (N1/N2/N3/Reg.), sera pris en compte :

- Le classement national des clubs
- Et les résultats des championnats de France par Equipe de club Les points des équipes de club sont attribués de la manière suivante :
 - L'attribution des points de la course d'équipes se fait selon le classement obtenu dans chaque épreuve
 - La première équipe de chaque épreuve apporte 3000 points
 - La dernière équipe de chaque épreuve apporte 500 points
 - Dans chaque épreuve, seule la meilleure équipe de chaque club rapporte les points qui correspondent à son classement
 - L'intervalle de points entre les équipes classées est constant de 3000 à 500 points
 - Les clubs qui ont au moins une équipe dans chacune des embarcations suivantes : K1H – K1D – C1H – C2, bénéficient d'un bonus de 3000 points.

Annexe 16 : Championnat de France des Clubs

En référence aux articles RP 101 à 105

16.1. Date de parution de la liste des clubs participants

La parution de la liste des clubs participants au championnat de France des clubs sera le **31/07/2019**.

16.2. Méthode d'attribution des points

Epreuves individuelles		Epreuves par équipe	
Place	Pts	Place	Pts
1	130	1	390
2	125	2	345
3	120	3	300
4	115	4	255
5	112	5	240
6	110	6	225
7	108	7	210
8	106	8	195
9	104	9	180
10	102	10	165
11	100	11	150
12	98	12	135
13	96	13	120
14	94	14	105
15	92	15	90
16	90	16	75
17	88	17	60
18	86	18	45
...	...	19	30
60	2	20	15
Dsq ou Des	0	Dsq ou Des	0

Annexe 17 : Prise en compte du Championnat de France Universitaire

Pas de référence au règlement

Compte tenu du niveau de participation des slalomeurs dans le championnat universitaire, la course de ce championnat sera prise en compte dans le classement perpétuel des athlètes licenciés à la FFCK, sur la base d'une course régionale, à partir du moment où :

Cette compétition se déroule sous un des formats possibles dans le règlement sportif slalom. Cette organisation met en place les dispositifs de sécurité liés à ce niveau de compétition.

Cette compétition est inscrite au calendrier fédéral.

Cette course se déroule avec la collaboration d'un juge arbitre national et d'un délégué fédéral nommés par la commission nationale.

Les participants à la compétition, dont les points entrent au classement national, doivent :

- Avoir une licence FFCK compétition en règle,
- Être titulaire de la pagaie verte eau vive,
- Être à jour de leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.

Les officiels présents ne marquent pas de point pour le classement perpétuel des clubs. Leur participation est prise en compte dans le nombre d'action de jugement de l'année.

Annexe 18 : Prise en compte des ailerons dans le règlement national français

Référence au règlement international

Compte tenu du niveau des modifications du règlement international en termes d'ailerons sur les canoës et les kayaks, voici la mesure transitoire adoptée pour l'olympiade :

Années	Les courses devant se conformer au règlement ICF en la matière d'« ailerons »
2019	L'ensemble du circuit national français : régional, N3, N2, N1... Les ailerons rapportés, respectant les dimensions internationales seront tolérés Un gabarit sera mis à disposition lors des courses pour le contrôle des bateaux.

Partenaires Institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

Partenaire Titre



Partenaires Majeurs



Partenaires Techniques



WWW.FFCK.ORG



FEDERATION FRANCAISE DE CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE
Base Nautique Olympique et Paralympique 2024
Route de Torcy - 77360 VAIRES-SUR-MARNE
Tel. : +33 (0)1 45 11 08 50 - Fax : +33 (0)1 48 86 13 25